ECF AUDIT
EURO COMPTA FINANCE AUDIT

GÉRARD LEJEUNE
DIPLÔMÉ DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS
EXPERT-COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE INDÉPENDANT DE FRANCE DÉFI
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

ASSOCIATION HANDEO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2012

Siège Social : 17 boulevard Auguste Blanqui
75 013 PARIS

*

SIRET : 500 449 830 00016
APE : 9499 Z

*

161, AVENUE GABRIEL PÉRI 91704 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS CEDEX - TÉL : 01 69 51 11 51 - FAX : 01 69 51 13 45
E-MAIL : cabinet@eucofi.fr - SITE : www.eucofi.fr
SAS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS - AU CAPITAL DE 60 000 EUROS - RCS D'EVRY 481 510 147 (2005B01738) - SIRET 481 510 147 00012 - APE 6920Z
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE N° FR20 481 510 147 00012

ECF AUDIT
EURO COMPTA FINANCE AUDIT

GÉRARD LEJEUNE
DIPLÔMÉ DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS
EXPERT-COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE INDÉPENDANT DE FRANCE DÉFI
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

ASSOCIATION HANDEO
17 boulevard Auguste Blanqui
75 013 PARIS

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 mai 2009, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association HANDEO, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	901 125 €
Total des produits d'exploitation	616 161 €
Excédent de l'exercice	8 554 €

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres éléments de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe intitulé « changement de méthode » relatif au provisionnement des engagements en matière de retraite.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
le 16 mai 2013

Le Commissaire aux comptes,

Gérard LEJEUNE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	16 811	3 231	13 581	772
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations, mobilier et matériel d'activité	1 386	707	679	956
Matériel de transport				
Mobilier/matériel de bureau et d'informatique	10 748	5 109	5 638	4 584
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours / Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Dépôts et cautionnements				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	**28 945**	**9 047**	**19 898**	**6 312**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
CREANCES ET COMPTES RATTACHES				
Fournisseurs débiteurs	3 660		3 660	12 062
Usagers et comptes rattachés	21 425		21 425	13 221
Personnel et charges sociales à récupérer				
Collectivités publiques	509 681		509 681	607 678
Débiteurs divers	25 000		25 000	
PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES ET AUTRES				
Placements				9 971
Intérêts courus non échus				
DISPONIBILITES				
Banques, établissements financiers & assimilés	321 298		321 298	216 687
Caisse				
Charges constatés d'avance (3)	164		164	157
	881 227		**881 227**	**859 777**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**910 172**	**9 047**	**901 125**	**866 088**
ENGAGEMENTS RECUS				

Legs nets à réalisés :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Bilan passif

	au 31/12/2012	au 31/12/2011
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise	40 000	40 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	132 029	137 282
RESULTAT DE L'EXERCICE	**8 554**	**33 505**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	180 583	**210 787**
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	49 534	
	49 534	
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions	152 246	195 475
Fonds dédiés sur autres ressources		
	152 246	**195 475**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 536	70 587
Dettes fiscales et sociales	87 472	56 605
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	357 754	332 634
	518 762	**459 826**
Ecarts de convertion passif		
TOTAL GENERAL	**901 125**	**866 088**
ENGAGEMENTS DONNES		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	518 762	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

RCF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Compte de résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	46 772	21 700	25 072	115,54
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	372 815	311 373	61 442	19,73
Reprises et Transferts de charge		129	-129	-100,00
Cotisations	117 000	148 000	-31 000	-20,95
Autres produits	79 575	62 168	17 407	28,00
Produits d'exploitation	**616 161**	**543 370**	**72 791**	**13,40**
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	230 453	151 690	78 763	51,92
Impôts et taxes	21 131	11 220	9 911	88,33
Salaires et Traitements	228 107	148 319	79 788	53,79
Charges sociales	108 782	68 827	39 955	58,05
Amortissements et provisions	14 080	2 097	11 983	571,45
Autres charges	50 457	10 900	39 558	362,93
Charges d'exploitation	**653 010**	**393 053**	**259 957**	**66,14**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-36 849**	**150 317**	**-187 166**	**-124,51**
Opérations faites en commun				
Produits financiers	2 299	2 140	159	7,43
Charges financières				
Résultat financier	**2 299**	**2 140**	**159**	**7,43**
RESULTAT COURANT	**-34 550**	**152 457**	**-187 007**	**-122,66**
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices	125		125	
Report des ressources non utilisées	132 191	76 523	55 668	72,75
Engagements à réaliser	88 962	195 475	-106 513	-54,49
EXCEDENT OU DEFICIT	**8 554**	**33 505**	**-24 951**	**-74,47**

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

DUO SOLUTIONS
TALENTS MULTIPLES. CONSEILS UNIQUES.

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : HANDEO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 901 125 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 8 554 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, hormis celle présentée dans les informations complémentaires,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Installations techniques : 5 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 ans
* Matériel de bureau : 3 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Informations complémentaires

Changement de méthode

L'association provisionne pour la première fois ses engagements en matière de retraite selon les hypothèses suivantes :

- Méthode calcul : Rétrospective prorata temporis
- Table de mortalité : TV 88/90
- Taux d'actualisation : 2.69%
- Rotation du personnel : moyenne
- Taux d'évolution des salaires : 1 % constant
- Taux moyen de charges sociales : 51%
- Age de départ : 67 ans sauf dérogation individuelle

A l'ouverture de l'exercice 2012, le montant des engagements de l'association, calculé selon les critères ci-dessus, s'élevait à 38 758 euros. Cet engagement est constaté par imputation sur le report à nouveau.
A la clôture de l'exercice 2012, le calcul des engagements de retraite conduit à une dotation complémentaire inscrite au compte de résultat pour 10 776 euros augmentant d'autant la provision constituée au premier jour de l'exercice.

	01/01/2012 Impact du changement	31/12/2011 Sans retraitement	31/12/2011 Avec retraitement
Fonds associatifs	38 758	210 787	172 079

Loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association, reçoit des subventions de l'Etat et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50 000€ et dont le budget annuel est supérieur à 100 000 €.

La loi précitée ne précise pas la définition de la notion de « cadres dirigeants bénévoles et salariés ».

L'article 20 de la loi précitée fait référence à la notion de « cadres dirigeants ». Cette notion est différente de la notion de simple « dirigeant », puisqu'elle regroupe, conformément aux dispositions de l'article L.212-15-1 du Code du travail « *les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans l'entreprise ou leur établissement* ».

La notion de « cadres dirigeants » est par conséquent intimement liée à la notion de « salarié ».

Au cas particulier de l'association HANDEO, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

L'association HANDEO n'a qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte et il a été convenu pour préserver la confidentialité de la rémunération de ne pas publier cette information.

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
151, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Informations complémentaires

Engagements pluriannuels

Subvention CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)

Le CNSA participe aux coûts des actions à réaliser dans le cadre du programme SESAME (SErvices Spécialisés pour l'Accompagnement à la Maison et à l'Extérieur) de Handéo.
Pour la réalisation de ce projet, le CNSA prévoit de contribuer à hauteur de 26.25% du coût global des actions dans la limite d'un montant de 612 000 euros réparti comme suit :

- 76 477 euros pour l'année 2010
- 165 485 euros pour l'année 2011
- 204 000 euros pour l'année 2012
- 166 015euros pour l'année 2013

Les dépenses prises en compte sont celles engagées à compter du mois d'avril 2010 soit un montant total de 1 118 919 euros au 31 décembre 2012 dont 578 724 euros pour l'année 2012.
La subvention CNSA est comptabilisée en subvention à recevoir à hauteur de 369 462 € et la quote-part correspondant aux dépenses non engagées est comptabilisée en fonds dédiés, pour un montant de 152 246 euros.

Subvention ANSP (Agence Nationale des Sevices à la Personne)

Handéo participe à la création d'une filière Services A la Personne (SAP) – Handicaps capable d'accompagner la personne quel que soit son handicap ou son lieu d'habitation
Dans ce cadre, Handéo a conclu une convention, pour une période de 36 mois, avec l'ANSP qui prévoit de financer le projet à hauteur de 22% du coût réel de l'opération, plafonnée à 467 397 euros.
Les dépenses prises en compte sont celles engagées à compter du mois de septembre 2010 soit un montant total de 1 044 765 euros au 31 décembre 2012 dont 578 724 euros pour l'année 2012.
La subvention de 467 397 euros est comptabilisée en subvention à recevoir à hauteur de 140 219 € et la quote-part correspondant aux dépenses non engagées est comptabilisée en produits constatés d'avance, pour un montant de 237 549 euros.

Subvention APICIL Prévoyance

APICIL subventionne les actions menées dans le domaine de l'accompagnement du handicap à domicile. APICIL porte un intérêt particulier à la création d'un Observatoire National des Aides Humaines – Centre Ressources (ONAH – CR) et attribue à Handeo une subvention de 460 000 €, répartie comme suit :

- 150 000 euros pour l'année 2011
- 150 000 euros pour l'année 2013
- 160 000 euros pour l'année 2014.

La quote-part de la subvention comptabilisée en produits sur l'année 2012 s'élève à 150 000 €.

Subvention GROUPE REUNICA - CCAH

Le Groupe REUNICA et le Comité National de Coordination de l'Action en faveur des personnes Handicapées (CCAH) ont signé, avec Handéo, trois conventions pour un montant de 50 350 € chacune pour trois ans soit 2012, 2013 et 2014, visant à financer un service améliorant la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leur famille.
La quote-part des subventions encaissée et comptabilisée en produits sur l'année 2012 s'élève à 50 350 €.



Informations complémentaires

Partenariats

Handéo s'engage, avec MACIF-Mutualité, le Groupe Chèque Déjeuner et le groupe Caisse d'Epargne, à la création et au déploiement d'un label SAP-HandicapS.
Dans ce cadre, les trois partenaires ci-dessus mentionnés s'engagent à apporter leur soutien financier aux travaux menés par Handéo sous la forme d'une dotation financière annuelle :

- MACIF Mutualité et Groupe chèque Déjeuner : 25 000 euros chacun, pendant 3 ans soit pour les années 2010, 2011 et 2012.
- Groupe Caisse d'Epargne : 15 000 euros pour la période du 15 juillet 2011 au 31 décembre 2012.

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	2 315	14 496		16 811
Immobilisations corporelles	9 739	2 394		12 134
Total	**12 054**	**16 890**		**28 945**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 544		1 687	3 231
Immobilisations corporelles	4 199		2 617	5 816
Total	**5 743**		**4 304**	**9 047**
ACTIF NET	**6 312**	**16 890**	**-4 304**	**19 898**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 556 341 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	21 425	21 425	
Autres	534 753	534 753	
Charges constatées d'avance	164	164	
Total	**556 341**	**556 341**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
Usagers produits à recevoir	6 095
Fournisseurs - avoirs à recevoir	72
Divers - produits à recevoir	25 000
Total	**31 166**

Provisions pour risques et charges

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Notes sur le bilan

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	38 758	10 776			49 534
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques & charges et fonds dédiés					
Total					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Pôt
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 518 762 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 536	73 536		
Dettes fiscales et sociales	87 472	87 472		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	357 754	357 754		
Total	**518 762**	**518 762**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	20 010
Dettes provis. pr congés à payer	14 107
Charges sociales s/congés à payer	8 344
Org. soc. Charges à payer	4 033
Total	**46 494**

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	164
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**164**

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	575 028
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	**357 754**

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
181, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Tableau de suivi des fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées					
Situations / Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194000)	Utilisation en cours d'exercice (compte 789400)	Engagements à réaliser sur de nouvelles ressources affectées (compte 689400)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
CNSA 1ère tranche	153 000				
CNSA 2ème tranche	204 000	173 587	110 303		63 284
CNSA 3ème tranche	88 962			88 962	88 962
MACIF Mutualité	25 000	21 888	21 888		
Total	**470 962**	**195 475**	**132 191**	**88 962**	**152 246**

COMPTE DE RESULTAT REPRESENTE SUITE AUX FONDS DEDIES				
	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011	VARIATION	
			En valeur	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
▪ Compte de résultat normalisé	616 161	543 370	72 791	13,40%
▪ Inscription en fonds dédiés	- 88 962	- 195 475	106 513	-54,49%
▪ Fonds dédiés utilisés	132 191	76 523	55 668	72,75%
TOTAL I	659 390	424 418	234 972	55,36%
CHARGES D'EXPLOITATION				
▪ Compte de résultat normalisé	653 010	393 053	259 957	66,14%
TOTAL II	653 010	393 053	259 957	66,14%
RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II)	**6 380**	**31 365**	**- 24 985**	**-79,66%**
RESULTAT FINANCIER	**2 299**	**2 140**	**159**	**-7,43%**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-	
IMPOT SUR LES BENEFICES	**- 125**		**- 125**	
EXCEDENT OU DEFICIT	**8 554**	**33 505**	**- 24 951**	**74,47%**

Gérard LEJEUNE
101, av. G. Péri
91700 STE GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
INSCRIT AUX COMPTES